



Décret ASA

Le gouvernement s'attaque aux droits familiaux !

Le conseil d'Etat a enjoint gouvernement de prendre un décret relatif aux autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motifs de parentalité et d'événements familiaux. Ce décret sur les ASA était l'occasion de sécuriser et d'élargir les droits des agent-es mais **le gouvernement en fait une arme de régression : il limite les droits et harmonise par le bas**. Au conseil commun de la fonction publique, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet de décret. Les employeurs territoriaux ont même voté pour le vœu intersyndical de retrait du texte de l'ordre du jour. Mais le gouvernement s'obstine et veut passer en force. **Nous ne nous laisserons pas faire !**



Limiter les ASA pour garde d'enfants, voilà le projet du gouvernement qui met fin au doublement des jours quand l'autre parent ne bénéficie pas d'ASA. Et les ASA pour garde d'enfants seraient soumises aux nécessités de service

Décret plafond contre décret socle

Le projet de décret propose une liste limitative d'ASA. C'est donc un texte plafond que propose le gouvernement et non un décret socle : **tout ce qui n'est pas dans le décret n'est pas autorisé**. C'est un changement de philosophie radicalement régressif : au lieu de garantir un minimum commun et de laisser la possibilité de négocier localement des droits plus favorables, le gouvernement verrouille. C'est d'autant plus absurde que **le droit du travail met en avant la négociation locale ou sectorielle, la loi fixe un cap et laisse une marge de négociation aux accords d'entreprise ou de branches**. Proposer un décret plafond est un choix délibéré du gouvernement : rien dans la décision du Conseil d'Etat ne l'empêchait de proposer un décret socle !

Une harmonisation par le bas

Le gouvernement se drapait dans une pseudo défense de l'égalité des droits des personnels selon les différents employeurs publics. Sauf qu'**au lieu de s'aligner sur le mieux-disant, le gouvernement enferme tous les agents dans des droits revus à la baisse**. Cette vision restrictive de l'égalité tourne le dos à une vision progressiste et émancipatrice de la fonction publique. Pire toutes les circulaires sectorielles, règlements intérieurs, accords locaux qui ont permis d'inventer des droits plus protecteurs vont tomber. **C'est une régression énorme et inacceptable pour de nombreux agents !** On est bien loin de l'expérimentation locale que le gouvernement rabâche à tout bout de champ.

Ras le bol du mépris !

Que recherche le gouvernement en nous enlevant ces droits ? **Tout simplement montrer qu'il remet les agent-es public-ques au travail**. Encore une façon de dénigrer notre travail et notre engagement : pour le gouvernement nous ne serions que des fainéants et des privilégié-es. **Ras le bol du mépris !**



Les ASA pour décès exclueront désormais les grands-parents, petits-enfants, beaux-frères/belles-sœurs, parents du conjoint contrairement aux droits existants dans de nombreux secteurs.

Les délais de route pour se rendre à des obsèques seront désormais réduits aux distances les plus lointaines (étrangers, voyage entre métropole et DOM ou COM).